
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 20 février 2026 à 11 h 30
Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est**

PRÉSENCES :

Chantal GAGNON, Mairesse d'arrondissement
Sarah V. DOYON, conseillère du district d'Hochelaga / absente à partir de 11 h 52
Alexandre DEVAUX-GUIZANI, conseiller du district de Maisonneuve-Longue-Pointe / présent à partir de 12 h 04
Alba ZUNIGA RAMOS, conseillère du district de Louis-Riel – présente à partir de 12 h 04
Julien HÉNAULT-RATELLE, conseiller du district de Tétéreaultville

ABSENCES :

Alexandre DEVAUX-GUIZANI, conseiller du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Alba ZUNIGA RAMOS, conseillère du district de Louis-Riel

AUTRES PRÉSENCES :

Véronique BELPAIRE, directrice d'arrondissement
Pierre-Paul SAVIGNAC, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Dina TOCHEVA, secrétaire d'arrondissement
Annick BARSALOU, secrétaire d'arrondissement substitut

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :

Environ 9 citoyens et citoyennes.

Ouverture de la séance.

La mairesse d'arrondissement, Chantal Gagnon, déclare la séance ouverte à 11 h 30.

CA26 27 0024

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Chantal GAGNON

appuyé par Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que proposé.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Dissidence : Sarah V. DOYON

10.02

Période de questions du public.

La période de questions débute à 11 h 33.

La mairesse rappelle les règles pour la période des questions.

- Daniel Chartier **Dépôt de document.** Le citoyen dit préférer que l'ensemble du site Contrecoeur ait un usage "parc". Il explique que la présence de nouveaux commerces aura un impact sur les commerces de la rue De Grosbois. Il propose de revitaliser cette rue afin que les deux secteurs soient complémentaires. Il suggère aussi d'agrandir de 15 à 30 mètres la bande verte en fond de lot et de conserver l'usage "parc" autour de la garderie. Il signale que l'arrondissement aurait dû mieux informer les citoyens concernant ce processus accéléré.
- Nicolas Kaliaguine Le citoyen dit ne pas comprendre l'urgence d'adopter ce règlement. Il dit habiter à côté du projet et n'a vu l'information qu'hier. Il se demande pourquoi ajouter encore des espaces commerciaux alors qu'il y a déjà des commerces qui peinent à survivre sur la rue De Grosbois.
- Christophe Verrier Le citoyen demande pourquoi un empressement si grand pour adopter ce règlement. Il veut savoir ce que souhaite faire le promoteur et quel est son lien avec l'urgence d'agir. Il demande aussi pourquoi il n'y a aucune inscription au registre des lobbyistes.

La période de questions se termine à 11 h 51.

Sarah V. Doyon, conseillère du district d'Hochelaga, quitte la séance à 11 h 52.

À 11 h 52, la secrétaire d'arrondissement constate que le quorum n'est pas atteint.

À 12 h 04, Alexandre Devaux-Guizani, conseiller du district de Maisonneuve-Longue-Pointe et Alba Zuniga Ramos, conseillère du district de Louis-Riel, se joignent à la séance en visioconférence.

À 12 h 05, la secrétaire d'arrondissement constate qu'il y a quorum.

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue 11 février 2026 à 18 h.

CA26 27 0025

Adopter le second projet du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin de modifier les usages autorisés dans la zone 0781 (01-275-162).

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 février 2026;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été déposé et adopté le 2 février 2026;

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU la tenue, le 11 février 2026, d'une assemblée publique de consultation à l'égard du présent projet de règlement.

Il est proposé par Chantal GAGNON

appuyé par Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

D'adopter le second projet du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin de modifier les usages autorisés dans la zone 0781 (01-275-162).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1265378002

CA26 27 0026

Rendre une décision pour des travaux de construction pour les immeubles situés au 5152, rue Baldwin et au 5166, rue Baldwin.

Il est proposé par Chantal GAGNON

appuyé par Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

D'autoriser les travaux de construction projetés pour l'immeuble situé au 5152, rue Baldwin tels que représentés sur les plans de la firme InForm (David Grenier, architecte), datés du 22 octobre 2025.

D'autoriser les travaux de construction projetés pour l'immeuble situé au 5166, rue Baldwin, tels que représentés sur les plans de la firme InForm (David Grenier, architecte), datés du 19 novembre 2025, à la condition d'harmoniser les ouvertures et les modèles de fenêtres de l'étage de la façade à ceux du 5152, rue Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1267837001

Période de questions des membres du conseil.

Aucune question n'est posée.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, la mairesse d'arrondissement, Chantal Gagnon déclare la séance levée à 12 h 07.

70.02

Chantal GAGNON
mairesse d'arrondissement

Dina TOCHEVA
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 mars 2026.